

Jeudi 3 octobre 2013

## Haute Vallée d'Azergues

### Saint-Vincent-de-Reins

# Le préfet de région félicite un pompier pour acte de courage

Le caporal-chef Jean-Marc Murat, pompier volontaire au casernement Marius-Nony, a récemment eu la surprise de recevoir, des mains du préfet de région, M. Jean-François Carencu, une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement. Dans ce document, le préfet de région stipule ainsi avoir apprécié le sang froid et la réactivité exemplaires dont Jean-Marc Murat a fait preuve le 30 janvier et le 13 mai 2012, où il a mis en sécurité les occupants de bâtiments en feu avant d'intervenir dans le cadre de ses fonctions de pompier volontaire.

En effet, lors d'un violent incendie touchant deux maisons d'habitation lundi 30 janvier 2012 sur la commune de Saint-Vincent, le caporal-chef Jean-Marc Murat, qui se rendait en voiture



*Entouré par les sapeurs Jordan Salinas et Quentin Barratier, ainsi que par l'adjudant-chef Rémi Barratier, le caporal-chef Jean-Marc Murat exhibe avec fierté la lettre de félicitations.*

à la caserne sur l'appel de son bip, réveillait les habitants d'une seconde maison menacée par les flammes. Avec sang froid et efficacité, le caporal-chef

Jean-Marc Murat procédait sans délai à leur évacuation. Il regagnait ensuite sa caserne pour intégrer l'équipage du fourgon d'incendie en qualité de

conducteur.

Quelques mois plus tard, dimanche 13 mai 2012, il était réveillé par les bruits de l'embrassement généralisé d'un restaurant voisin. N'écoutant que son courage, le caporal-chef Jean-Marc Murat entra dans l'auberge en flammes pour procéder à la mise en sécurité du propriétaire, logé au 1<sup>er</sup> étage. L'alerte donnée, le caporal-chef Jean-Marc Murat répondait ensuite à l'appel de son bip pour se rendre à la caserne et "décaler" avec l'équipage de son engin d'incendie. Cette récompense préfectorale, Jean-Marc Murat avoue bien modestement qu'il ne s'y attendait pas, persuadé qu'il n'avait pas réalisé de gestes extraordinaires, mais simplement accompli son humble devoir de sapeur-pompier.